

VOYAGEURS DU MONDE
Société anonyme
au capital social de 3.723.697 euros
Siège social : 55 rue Sainte Anne
75002 PARIS
315 459 016 RCS PARIS

**CONVENTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L.225-38
DU CODE DU COMMERCE**

EXERCICE 2021

**I. CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE 2021 ET PREALABLEMENT
AUTORISEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (à soumettre au vote de l'assemblée
générale 2022)**

Avenant n°3 en date du 14 octobre 2021 à la convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre la Société et AVANTAGE S.A. (377 754 882 RCS PARIS) (autorisation initiale du Conseil d'Administration du 27 août 2013) modifiée par Avenant n°1 du 17 mai 2016 et Avenant n°2 du 18 avril 2019, étant précisé que cette convention a été transférée à AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) suite à la fusion par absorption de AVANTAGE S.A. (377 754 882 RCS PARIS) intervenue le 21 décembre 2018

- Nature et objet :** Modification, à compter du 1^{er} janvier 2022, de l'assiette de rémunération d'AVANTAGE au titre de la convention d'impulsion stratégique conclue avec la Société pour une durée indéterminée, prévoyant la fourniture par cette dernière de prestations d'assistance stratégique et de développement à la Société. Les nouvelles modalités de rémunération sont précisées ci-après.
- Nouvelles modalités :** A compter du 1^{er} janvier 2022 : versement chaque année n, sur la base des comptes annuels n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de VOYAGEURS DU MONDE, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos. Ce montant ne sera dû que si le REX excède 2% du chiffre d'affaires de la Société.
Il n'a été facturé aucun montant au titre de 2021 en l'absence d'atteinte du niveau de résultat courant requis.
- Personnes concernées :** Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) + Avantage (administrateur et actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % dans Voyageurs du Monde)

II. CONVENTIONS CONCLUES ET APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES PRECEDENTS ET QUI ONT POURSUIVI LEUR EFFET, SOUMISES A RÉEXAMEN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA 20/04/2022)

1. *Avenant à la convention de financement par la Société de la **Fondation d'entreprise Insolite Bâtitteur Philippe Romero** (autorisation du Conseil d'Administration du 15 décembre 2011)*

Nature et objet : Contribution financière annuelle de la Société à la Fondation d'entreprise Insolite Bâtitteur Philippe Romero, depuis l'exercice 2013.

Modalités principales : En 2021, la contribution financière prise en compte a été de 213.640,50 euros, montant qui inclut le montant de 14.000 euros égal à 1/5^{ème} du versement de l'engagement pluriannuel statutaire de 70.000 euros au titre des 5 ans de prorogation de la Fondation.

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur
Monsieur Jean-François RIAL, administrateur
Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur
Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur

2. *Prêt entre la Société (prêteur) et **Voyageurs du Monde UK Limited** (emprunteur) (autorisation initiale du Conseil d'administration du 30 novembre 2016) modifié par un avenant n°1 du 18 décembre 2017 (autorisation du Conseil d'administration du 18 décembre 2017) et un avenant n°2 du 20 décembre 2020 (autorisation du Conseil d'administration du 18 décembre 2020)*

Nature et objet : Prêt (*loan notes*) par Voyageurs du Monde au profit de Voyageurs du Monde UK (anciennement dénommée Honeymoon Holdco Limited) pour un montant en principal de 716.240 £ en vue de financer pour partie l'achat de la société Original Travel Company Limited.

Modalités principales : Date d'expiration : 01/07/2026 ; taux : 2% correspondant aux conditions de marché ; report de paiement des intérêts courus pour la période du 31 décembre 2019 au 30 juin 2023 au 1er juillet 2023. Montant restant dû au 31/12/2021 : 592.406,51 (dont 568.255,04 euros en principal et 24.151,47 euros en intérêts)

Personnes concernées : Messieurs Jean-François RIAL et Alain CAPESTAN (mandataires communs).

3. *Contrat de licence et de prestations associés conclu le 16 septembre 2019 entre la Société et **Original Travel Company – OTC** (bénéficiaire) (autorisation du CA du 17 juillet 2019) amendé par un avenant n°1 du 18 décembre 2020 (autorisation du CA du 18 décembre 2020)*

Nature et objet : Fourniture par la Société de licences et prestations au profit d'OTC

Personnes intéressées : MM RIAL et CAPESTAN (dirigeants de Voyageurs et membres du « Board of Directors » d'OTC)

Montant facturé sur l'exercice: 127 705 euros.